

Metz, le 15 mai 2025

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau – Délégation territoriale de
Sarreguemines

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Affaire suivie par : Pascal RIDGEN
Tél : 03 87 28 30 80
E-mail : pascal.ridgen@moselle.gouv.fr

Monsieur le Président de la Communauté
de Communes de la Houve et du Pays Boulageois
29A rue de Sarrelouis
B.P. 27
57220 BOULAY-MOSELLE

OBJET : Porter à connaissance – **Avis de recevabilité** – Projet de cellules commerciales du
Groupe Duval à 57220 BOULAY-MOSELLE – ZI Rue Pierre Théophile Somborn

Raccordement des eaux usées au réseau d'assainissement de la CCHPB
Station de traitement des eaux usées (STEU) de Boulay-Moselle

RÉF. : Votre dossier réceptionné par mail le 29 avril 2025
Cascade n° 57-2025-00256

P.J. : 0

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier de «porter à connaissance au Préfet» (PAC) au titre des articles L.181-14 et R.181-46 (dossier d'autorisation) du code de l'environnement concernant :

- **Raccordement des eaux usées du projet de cellules commerciales - Rue Pierre Théophile Somborn à Boulay-Moselle au réseau EU du système d'assainissement de l'agglomération de BOULAY-MOSELLE**

Ce projet de village d'entreprises, implanté sur une emprise de 0,9 ha, est porté par la SCCV Boulay Développement – 123 rue du Château à 92100 Boulogne Billancourt.

Les 23 cellules commerciales qui composent le village auront une capacité d'accueil totale d'environ 80 personnes, soit 40 EH, en prenant un ratio de 0,5 EH par employé.

Les 40 EH₆₀, vont générer 2,40 kg/j de DBO5 supplémentaires à traiter à la station de traitement des eaux usées (STEU) de Boulay-Moselle.

Le raccordement des eaux usées se fait sur le réseau gravitaire d'assainissement séparatif de ø 400 mm situé dans la rue Théophile Somborn. Les eaux usées sont ensuite reprises par le poste de refoulement de la ZI de Boulay situé 200 mètres plus loin pour être pompées jusqu'à la station d'épuration, route de Brecklange.

La STEU de Boulay-Moselle est autorisée par arrêté préfectoral n° 2011-DDT/EAU/POL-n°05 en date du 10 mars 2011. La capacité organique de traitement uniformisée de la station est fixée à 840 kg de DBO5/j, soit 13 900 EH₆₀.

Il est prévu de créer un réseau séparatif de collecte des eaux usées dans l'emprise du projet.

La charge de pollution globale moyenne raccordée à la STEU avant projet, suivant les 4 derniers bilans (2023 et 2024), est estimée à 326 kg de DBO5 par jour. Après le récent projet de lotissement d'habitation Rue de la Tuilerie et le présent projet des cellules commerciales, elle sera d'environ 334,83 kg de DBO5 par jour, pour une capacité de traitement maximale de la station de 840 kg/j.

Après examen, je vous informe que le dossier **PAC eaux usées** que vous m'avez fait parvenir le 29 avril 2025, **est recevable**.

L'opération d'assainissement eaux usées devra être réalisée conformément au dossier PAC déposé (version 2 en date du 07/04/2025 du bureau d'études BEPG de 54600 Villers-Lès-nancy) et respecter les prescriptions du code de l'environnement en matières de police de l'eau et des milieux aquatiques.

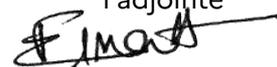
La présente lettre clôt la procédure de "porter à connaissance".

Copie de ce courrier sera adressé à la mairie de la commune de Boulay pour affichage pendant une durée minimale d'un mois pour information. Ce document sera mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de porter à connaissance sera consultable en mairie.

Cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, par le déclarant et par les tiers durant un délai de deux mois, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique. (<https://www.telerecours.fr/>).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la responsable de l'unité police de l'eau,
l'adjointe



Astride ERMAN

Copie pour information :

Bureau d'études BEPG – Technopôle Nancy-Brabois
2 allée de Saint Cloud – 54600 Villers-Lès-Nancy

Conformément au règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016, applicable depuis le 25 mai 2018 et à la loi « informatique et liberté » dans sa dernière version modifiée du 20 juin 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition des informations qui vous concernent.

Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier ou un courriel au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier. Cette demande écrite est accompagnée d'une copie du titre d'identité avec signature du titulaire de la pièce, en précisant l'adresse à laquelle la réponse doit être envoyée.

Toute décision susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent l'est au moyen de l'application Télérecours (<https://www.telerecours.fr/>)